

Un facilitateur sachant faciliter

en bref

Dans la guerre sémantique qui est l'un des aspects de la chasse aux chômeurs, les contrôleurs ont été rebaptisés facilitateurs. Derrière ce terme barbare (un anglicisme en fait), ne l'oublions pas, il y a des hommes et des femmes recrutés et formés cet été. Qui, pour faire quoi et comment ? Premier bilan.

*Synthèse
réalisée par
Yves Martens à
partir des
informations
fournies par
des
accompagnateurs
syndicaux.*

1. Profil des facilitateurs

Pour nous rassurer, l'ONEM a fait beaucoup de cas d'un nouveau gadget : le facilitateur ! Celui-ci serait choisi pour son profil social et recevrait une formation axée sur la réalité du vécu des chômeurs et les manières de leur venir en aide. Recrutement et formation devaient donc être des garanties contre l'arbitraire que nous dénonçons. Voilà pour les déclarations d'intention.

Selon les échos que nous avons eus, et même si on trouve des comptables ou des architectes dans le lot, il semble qu'effectivement les profils sociaux aient été privilégiés à l'engagement. Une équipe documentaire de la RTBF a pu filmer ces recrutements et attester que le discours était axé sur l'aide à apporter aux sans emploi. Par contre, il s'agit essentiellement de jeunes sans expérience dont certains ont une expérience (brève) du chômage de début de carrière mais qui ne connaissent ni le marché du travail ni la situation de ceux qui ont décroché depuis longtemps de celui-ci. L'article 80, honni à juste titre, avait au moins le mérite de tenir compte de la réalité régionale du chômage en appliquant un coefficient spécifique pour calculer la durée de chômage « trop longue » dans chaque région. C'est ici au seul facilitateur qu'il revient de juger en fonction de réalités locales qu'il maîtrise peu ou mal. Même remarque concernant les différents secteurs d'activité et leurs spécificités.

En outre, la formation semble avoir porté essentiellement sur la réglementation chômage qui, il est vrai, n'est pas mince. L'ONEM assure éviter la subjectivité par des règles claires, reprises dans le « Vade-Mecum du facilitateur ». Mais alors que ce document devrait faire la preuve de l'objectivité du

processus, l'ONEM refuse catégoriquement de le rendre public. Les syndicats qui l'ont demandé se sont vus opposer une fin de non-recevoir. Quant à l'équipe de la RTBF qui, poursuivant son travail, avait commencé à filmer la formation, elle a été confrontée à de plus en plus de chausse-trappes. Il leur a d'abord été demandé de ne pas filmer certaines parties du cursus, puis carrément de ne pas y assister. Au point que l'équipe a arrêté le tournage. Impossible de mener leur travail dans ces conditions. Plusieurs étudiants ont aussi contacté l'ONEM pour obtenir des informations écrites dans le cadre de travaux qu'ils mènent sur cette problématique. Sans succès. En fait de transparence, c'est l'omerta qui règne.

2. Déroulement des entretiens

Quant aux entretiens eux-mêmes, ils ont confirmé nos craintes. Outre les pressions faites pour commencer un entretien avant que n'arrive l'accompagnateur syndical, ce dernier se voit interdire de prendre la parole dans 1 cas sur 4. Alors que c'était prévu noir sur blanc, il appert que nombre de facilitateurs refusent les déclarations sur l'honneur ou ne les jugent pas suffisantes malgré les difficultés à prouver ses démarches de recherche d'emploi (employeurs qui ne répondent pas, agences d'intérim qui refusent de délivrer des attestations...). Les demandes de justifications portent sur les 12 derniers mois, soit avant l'entrée en vigueur de l'arrêté royal. Cette disposition était pourtant censée n'être appliquée qu'à partir de juillet 2005 !

Le problème de l'emploi convenable est clairement posé, les efforts demandés portant sur d'autres domaines que celui correspondant au diplôme ou à l'expérience du demandeur d'emploi. On lui demande aussi d'élargir son champ de recherche bien au-delà des zones proches de son domicile. D'un facilitateur à l'autre, les règles ne sont pas appliquées de la même façon. Deux dossiers fort semblables peuvent donner lieu à des interprétations totalement opposées, un facilitateur estimant les efforts accomplis comme « suffisants », l'autre non.

Il ne s'agit ici que des premiers témoignages,



prêter correctement. Le taux de non réponse aux convocations ne pourra être estimé qu'après l'envoi du rappel par recommandé.

Et il apparaît que nombre de sans emploi ont été indûment convoqués, soit qu'ils avaient trouvé du travail, soit qu'ils étaient inscrits dans un plan d'accompagnement. Si ce dernier avait précédé réellement et efficacement la partie contrôle, en la précédant par exemple d'une année, il eut d'ailleurs été plus facile de croire à la bonne foi de l'ONEM et du gouvernement. Au lieu de ça, les autorités oscillent entre loi du silence et poudre aux yeux. Nous resterons en tout cas vigilants et tenterons d'accroître la collecte des témoignages. Nous faisons d'ailleurs appel à nos lecteurs afin qu'ils nous aident dans cette tâche. Vous pouvez nous

écrire (< info@asbl-csce.be > ou rue Philomène 43, 1030 Bruxelles) pour nous transmettre vos témoignages !

mais ils mettent déjà en évidence que nous n'étions pas des oiseaux de mauvais augure quand nous dénoncions l'absurdité de ce système. Ce n'est pas par plaisir que la plateforme a joué les Cassandra et nous aurions de loin préférer avoir tort. D'autre part, il est fort possible que la sévérité soit moindre lors des premiers « seconds entretiens ». Ceci afin que les exclusions ne soient pas trop nombreuses et que le système soit dès lors moins critiqué. Car si les sans emploi de moins de 30 ans qui sont convoqués actuellement se débrouilleront peut-être honorablement avec les nouvelles règles, les dégâts seront certainement bien plus grands dans les tranches d'âge plus élevées. Et l'ONEM, une fois le système bien en place, pourra frapper plus fort.

3. Les premiers chiffres

Des données chiffrées ont été brandies dès le début des entretiens (voir prochainement sur notre site). Il ne nous semble cependant pas que le recul soit suffisant pour les inter-